beaucoup, car si nous faisons la revue de nos actes des quinze dernières années, je crois que l'on admettra que l'agiotage, exercé sur la plus grande échelle, était local, et que nes luttes les plus violentes ont surgi des difficultés locales qui ont réveillé, dans chaque section, les jalousies les plus enracinées. (Ecoutez! écoutez!) Quand par une section et pour des fins légitimes une somme était demandée, il fallait donner à l'autre une somme équivalente comme compensation, et nous y trouvions naturellement à redire parceque cela donnait lieu à des dépenses inutiles qui augmentaient d'autant la dette publique; eh! bien, M. l'Oratrur, ce projet met fin à cela. Chaque province devra elle-même juger de ses besoins et y pourvoir par ses propres ressources. (Ecoutez! écoutez!) Cependant, M. l'ORATEUR, bien qu'il soit vrai que les affaires locales seront séparées et les dépenses locales supportées par les gouvernements locaux, nous avons fait exception au principe en établissant une subvention de 80 centins par tête qui sera prise du trésor fédéral et accordée aux gouvernements locaux pour les fins locales ; je ne crains pas d'edmettre, néanmoins, que j'eusse même aimé qu'il en fut autrement. J'espère ne pas commettre d'indiscrétion en disant que j'ai été dans la conférence l'un des avocats les plus ardents à vouloir que les gouvernements locaux fissent face à toutes leurs dépenses au moyen de la taxe directo, et mon opinion fut partagée par des libéraux de toutes les provinces. Une seule difficulté s'opposait néanmoins à l'exécution de notre projet, difficulté qui a fait échouer bien des choses en ce monde, c'était l'impossibilité de la chose. (Ecoutez !-on rit). Nous ne pûmes faire triompher nos idées dans la conférence pas plus que nous l'aurions pu dans les législatures provinciales. Nos amis du Bas-Canada ont surtout une horreur profonde de la taxe directe, et je ne crains pas de dire que si le projet de coufédération l'eut décrétée mes honorables amis de la gauche eussent eu de bien plus belles chances de lui faire de l'opposition qu'ils n'en ont aujourd'hui. (Rires et applaudissements.) Cette répugnance n'a pas été partagée seulement par le Bas-Canada, car toutes les provinces du golfe l'éprouvaient aussi. La raison de tout cela vient de ce que ces dernières provinces n'ont pas un système municipal organisé comme celui du Haut-Canada, lequel remplit plusieurs des fonctions d'un

lui seul tout ce que font nos conseils municipaux et le parlement. C'est pourquoi, leur demander d'abandonner au gouvernement fédéral les revenus de leurs douanes et de taxer leurs populations pour le soutien de leur gouvernement local cut été diminuer de beaucoup les chances de succès de notre projet. (Ecoutez! écoutez!) Je dois dire, cependant, que si nous ne pûmes réussir à résoudre cette question dans le sens que je croyais le meilleur, nous avons fait ce qui restait de mieux à faire. Deux moyens s'offraient à nous d'en arriver à une solution, le premier de laisser aux gouvernements locaux certains revenus indirects réservés d'abord au gouvernement fédéral, le second de distribuer aux premiers une part des deniers perçus par co dernier, et il fut demandé aux représentants des divers gouvernements de nous dire quelle somme il faudrait à chacun sous le nouveau régime. Le chiffre fut d'abord fixé pour toutes les provinces à environ cinq millions, montant qu'il était impossible d'accorder. La difficulté venait de ce que quelques-uns de ces gouvernements sont beaucoup plus coûteux que les autres, par suite de l'étendue du territoire et de la décentralisation des populations,—causes qui nécessitaient par tête, pour le soutien des gouvernements locaux, une somme nécessairement plus considérable que dans les pays habités par une population plus denso et plus compacte. Cependant, comme toute subvention puisée dans la caisse fédérale pour des fins locales doit être accordée à toutes les provinces en proportion de leur population, il s'ensuit que pour \$1000 données par exemple au Nouveau-Brunswick, nous devons en donner \$1800 à la Nouvelle-Ecosse, \$4000 au Bas-Canada et \$6000 au Haut-Canada. Un tel procedé ménerait à retirer du trésor public des sommes beaucoup trop considérables pour les besoins des gouvernements locaux. Nous avons donc adopté le mode suivant : nous avons formé un comité des ministres des finances, en invitant chacun d'eux à reviser sa liste de dépenses, élaguant tous les services inutiles et réduisant tous les items au chiffre le plus modeste. Par ce moyen nous avons réduit le montant total des subventions annuelles pour les gouvernements locaux à \$2,680,000, dont le Bas-Canada recevra \$880,000 et le Haut-Canada \$1,120,000. Mais on a dit qu'en outre de quatre-vingts centins par tôte, le Nouveau-Brunswick recevra du trésor public, en vertu gouvernement, leur gouvernement faisant à de ces dispositions, un o troi annuel de